



Déclaration FSU

CSA de proximité académique Bordeaux – 7 novembre 2023

La FSU n'oublie pas que si ce CSAA est convoqué le 7 novembre, c'est parce que Dominique Bernard a été assassiné le 13 octobre et trois autres personnels de l'Education Nationale et des collectivités territoriales grièvement blessés. La FSU adresse ses condoléances à la famille et aux proches de Dominique Bernard et assure de son soutien les blessés, leurs familles et proches, ainsi que la communauté éducative du lycée Gambetta. Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, le Ministère a entendu le besoin de recueillement et d'échange des personnels en accordant deux heures de temps banalisé, insuffisantes mais nécessaires. La FSU déplore que ce temps n'ait pas été accordé aux personnels du premier degré, sommés d'accueillir leurs élèves comme à l'accoutumée et que, bien trop souvent, les AED des établissements du second degré en aient été également privé.es. Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, cet attentat terroriste qui frappe l'école en son cœur, doit rappeler à chacun.e d'entre nous la mission de lutte contre tous les obscurantismes qui est la sienne : protéger les élèves qui lui sont confié.es du dogmatisme religieux en leur enseignant l'esprit critique, des savoirs scientifiques et rationnels, les instruire et les éduquer dans un esprit de tolérance. L'école doit donner l'exemple du vivre ensemble et élever, au sens premier du terme. Mais elle ne peut pas tout. L'Etat doit prendre sa part et augmenter considérablement les moyens qui lui sont alloués pour qu'elle puisse mener à bien sa mission et lutter à ses côtés contre les extrémismes, quels qu'ils soient, qui s'en prennent à elle à l'image des campagnes nauséabondes menées dans l'académie par les "parents vigilants". La FSU dénonce l'invitation au Sénat de ce collectif.

La FSU constate que les projets en cours vont à l'inverse de ce qu'elle porte comme ambition pour l'école. Alors que nombre d'élèves des classes populaires sont déjà ghettoisé.es dans les établissements de l'éducation prioritaire, voilà que le Ministère, à travers des groupes de "compétences", entend rétablir des classes de niveaux, ségrégant ainsi plus encore les élèves, au mépris des travaux de la recherche montrant l'importance de l'hétérogénéité des classes, s'entêtant dans sa volonté de création des Assistant.es pour la Réussite Éducative. Oui, l'hétérogénéité grandissante des classes et l'explosion du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers, accueilli.es ou non dans des dispositifs spécifiques, compliquent la tâche des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation et d'accompagnement. Mais la réponse que souhaite apporter la FSU à ces difficultés et pour "élever le niveau des élèves" n'est pas celle du Ministre : réduire drastiquement les effectifs dans les classes, créer des postes en nombre dans l'ensemble des métiers en maintenant le haut niveau de formation, les revaloriser significativement pour les rendre attractifs, élaborer les programmes sur un temps long, en concertation étroite avec les organisations syndicales et les personnels. Les personnels attendent des réformes qui fassent sens pour leur métiers et permettent d'améliorer leur action auprès des élèves.

Pourtant, une nouvelle fois, il est prévu de revoir des programmes au pas de charge ! Parallèlement, le questionnaire de consultation diffusé au cours des vacances d'automne par le Ministère est une véritable provocation. Les questions sont mal formulées, les réponses préorientées pour dégager un assentiment des personnels aux réformes voulues par le Ministre. Des quelques un.es qui auront répondu, on fera une majorité en se targuant d'avoir largement consulté !

Quant à la consultation des élèves sur le harcèlement, elle ne résoudra rien en elle-même ! La prévention du harcèlement scolaire souffre, comme bien d'autres missions qui sont confiées au service

public d'éducation, d'un manque évident de personnels pour enseigner et éduquer. Combien d'établissements scolaires sont en déficit de CPE et ou d'AED, sans infirmière, sans assistante sociale, sans psychologue de l'éducation nationale, sans RASED, sans médecin scolaire ? Où trouver le temps pour travailler en équipe pluriprofessionnelle à la prévention et au traitement des situations de harcèlement ? Les personnels se trouvent souvent démunis, faute de moyens, de temps et d'un cap clair en la matière et les parts fonctionnelles des référent.es harcèlement ne seront pas des baguettes magiques.

Déjà loin dans les esprits, la rentrée s'est déroulée dans des conditions difficiles, dans l'académie de Bordeaux comme ailleurs. Dans tous les départements, de nombreuses classes ont manqué de professeur-es pendant plusieurs semaines, voire en manquent encore. Ainsi, en EPS, les horaires réglementaires n'étaient pas assurés dans 42 établissements au 1er septembre pour un total de 667 heures, l'équivalent de 10 collèges de taille moyenne privés d'EPS à la rentrée! C'est inadmissible et incompréhensible : de nombreux-ses étudiant-es STAPS se présentant au CAPEPS sont collé.es faute de postes ; la France accueillera les JO à l'été 2024 et les "coups de communication" du gouvernement sur le "plus de sport à l'école"aturent les antennes.

Des établissements se sont mobilisés en raison de classes surchargées, notamment en collège du fait de l'absence de double inscription des élèves ULIS ou UPE2A dans leur dispositif et dans les divisions ordinaires dans lesquelles ils ou elles sont inclus.es (collèges Victor Louis ou Cassagnol) mais également aux lycée Condorcet ou Brémontiers. Les réponses ne sont pas à la hauteur des attentes, un moratoire sur les nouvelles inscriptions n'améliorant pas le quotidien. La réalité du terrain est bien celle-ci.

Dans ce contexte compliqué, la rentrée avait pourtant suscité quelques espoirs, vite douchés par les annonces ministérielles. Ainsi, alors que le Ministre avait enfin entendu la FSU et les professeur.es de lycée général et technologique en modifiant un calendrier du bac que l'ensemble des professionnel.les et des usager.es trouvaient intenable, en acceptant de diminuer à 16 le nombre de textes pour l'oral des EAF, il a refusé de procéder à des aménagements de programmes pour les écrits de spécialités. Dans la voie professionnelle, alors que la réforme que le gouvernement tente d'imposer en s'appuyant sur le pacte LP ne passe pas auprès des personnels, tant elle est à l'opposé de l'intérêt des élèves et aggrave, une fois de plus, les conditions de travail des collègues, la Ministre s'entête et va plus loin encore en confirmant la modification de l'organisation de l'année de Terminale bac pro par l'avancée des épreuves en mars, au moment-même où il reconnaît que c'est une absurdité pour les voies générale et technologique !

Le risque est grand d'une terminale bac pro à deux vitesses et d'une rupture d'égalité des élèves face à l'examen et à la poursuite d'études. Comme souvent, c'est moins d'école encore pour des jeunes qui ont besoin de plus d'école.

Ainsi, face à Gabriel Attal, et sa collaboratrice C.GRANDJEAN comme avec ses prédécesseurs, la FSU combattra pied à pied ce recul comme les précédents, dans l'intérêt des élèves et des personnels. Madame La Rectrice, vous avez participé à ces pseudos ateliers sur la voie pro, pouvez vous nous éclairer sur les éléments qui ont conduit à de tels choix, incompréhensibles pour les PLP, les familles et les élèves ?

Concernant la rentrée à venir, la carte des formations de la voie professionnelle et des BTS laisse un goût amer. L'évolution a minima de celle-ci depuis le groupe de travail confirme ce que la FSU a dénoncé : les mesures sont actées d'avance et le prétendu dialogue social est de bien peu d'effet, quelles que soient les conséquences humaines des évolutions de la carte ou les incohérences pointées. La suppression de nombreuses formations tertiaires, assurant l'insertion pour beaucoup d'élèves, est incompréhensible au vu de l'évolution économique et sociale.

La rentrée 2023 dans l'académie de Bordeaux, ce sont aussi des contractuels du premier degré, des AED cdisé.es qui n'ont pas été payé.es en temps et en heure, devant se contenter d'avances sur salaire, parfois sous réserve de se tourner vers l'action sociale ; ces situations scandaleuses se

produisent aussi régulièrement pour les AESH. Ce sont encore des TZR, dans l'attente du règlement de leurs frais de déplacement depuis plus de 6 mois !

La FSU demande une revalorisation pour les personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, administratifs, sociaux, de santé, AESH, AED. Elle reconnaît l'effort consenti par l'administration concernant les dernières requalifications des postes administratifs mais il est encore insuffisant et la FSU maintient sa demande de requalifications des postes : toutes les Secrétaires en catégorie B et l'ensemble des Secrétaires générales et généraux d'EPLÉ en A. Faire réussir tous les jeunes, ne sera possible qu'avec du personnel formé et rémunéré en conséquence, dans tous les domaines du système éducatif. La baisse du pouvoir d'achat est évaluée à plus de 15% depuis 2017. La revalorisation doit prendre en compte l'inflation qui est à l'œuvre dans notre pays. Réindexer le point d'indice, l'augmenter et réinjecter des points d'indice dans les grilles font partie des solutions pour pallier la désertion des métiers de l'éducation nationale. La question des salaires tout au long de la carrière est primordiale. C'est l'attractivité des métiers qui est en jeu.

La FSU le souligne à nouveau, la question du service public d'éducation est une question d'avenir pour notre jeunesse, la question de son attractivité et de la reconnaissance de ses personnels implique des actes forts pour tous les personnels, sous peine d'aggraver la crise profonde que traverse l'École publique. Une loi de programmation pluriannuelle et une revalorisation sans contrepartie sont nécessaires.

Ces revendications sont le sens de son opposition au Pacte car à travers celles-ci la FSU lutte contre la mise en concurrence des personnels, cherche à renforcer les collectifs de travail. L'échec du Pacte témoigne que nos collègues ne veulent pas, ne peuvent pas, travailler davantage. Dans bien des cas, augmenter encore son temps de travail c'est mettre sa santé, son équilibre personnel et familial en danger. Par ailleurs, les personnels ont conscience que les rémunérations à la carte du Pacte attaquent le sens du métier, représentent une dégradation pour nos carrières avec des missions indemnitaires non statutaires, contractualisées, défiscalisées, désocialisées et non prises en compte pour le calcul des pensions. Sous couvert d'une meilleure rémunération, l'enjeu du pacte est d'abord de faire peser sur la profession les remplacements de courte durée, ce RCD qui est tout bonnement l'aveu d'échec des années successives des politiques de suppressions de postes et la conséquence du tarissement du vivier de TZR. Malgré l'instauration de la deuxième heure supplémentaire, le recours toujours plus systématique aux contractuels, l'institution ne parvient pas à couvrir les besoins et à faire en sorte que chaque élève puisse avoir un.e enseignant.e formé.e devant lui. Les professeur.es en fonction deviennent donc responsables des politiques de destruction de l'emploi et se doivent d'assurer les remplacements et la continuité du service public. La pression exercée sur les équipes de direction se reporte sur les personnels enseignants, les jeunes collègues et les contractuel.les étant plus souvent sollicité.es, notamment dans la voie professionnelle, Les tentatives d'octroyer des parts fonctionnelles à des collègues qui ne demandaient rien pour des missions qu'ils et elles effectuaient déjà sont tout aussi inadmissibles. Le Pacte se réduit ainsi à une dépense d'argent public considérable, et non contrôlée, au bon vouloir des hiérarchies locales.

Augmenter encore et toujours le temps de travail, alors que des études soulignent de plus en plus les bienfaits de la semaine de 32h, semble être l'obsession ministérielle. Comme elle l'avait indiqué par ses interventions et son vote lors du CSAA de juin 2023 au sujet de la formation continue hors temps scolaire des personnels enseignants, la FSU s'oppose fermement à la généralisation amorcée dès cette rentrée. Le temps de formation professionnelle est du temps de travail et ne doit pas être positionné en soirée, le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires. Les confinements ont déjà montré les effets délétères du brouillage entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale, notamment pour les femmes. Notre Ministère est déjà le mauvais élève de la fonction publique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces dispositions ne feraient qu'aggraver la situation et détourneraient de nombreux professionnel.les d'une formation continue nécessaire dans l'exercice de nos métiers, comme le soulignent les LDG.

Les conditions de travail des agent.es administratif.ves sont également grandement impactées par le passage à marche forcée vers des applicatifs non finalisés. Que ce soit renoiRH ou op@le, ces progiciels ne sont pas complètement fonctionnels et ne permettent pas de travailler correctement (impossibilité de gérer le PACTE dans renoiRH ou de faire des régies dans op@le). La FSU s'est toujours montrée favorable à la modernisation des outils, mais cela ne doit pas se faire au détriment des personnels. Les services de gestions des EPLE, déjà sous pression, en seront fragilisés. A minima, les heures supplémentaires liées à ce déploiement doivent être payées.

Le cadre de gestion des personnels contractuels, sur lequel ce CSAA va se prononcer, précise que le recrutement d'un.e agent contractuel doit rester une exception. Toutefois, dans le premier comme dans le second degré ou dans l'administration, le recours aux personnels non-titulaires est en augmentation. Il instaure un double système de gestion, dont pâtissent les services et les enseignant.es titulaires. Ainsi, dans les services, les personnels administratifs, déjà en sous-effectif, voient s'ajouter à leur charge de travail la gestion des contrats. La gestion administrative de l'affectation des non-titulaires génère parfois un sentiment d'injustice de la part des titulaires. Comment justifier que des non-titulaires soient affectée.es sur des postes que des personnels titulaires ne pourront obtenir qu'après 20 ou 30 années de carrière ? La FSU fait du combat contre la précarité un enjeu majeur : le maintien voire l'augmentation d'un volume de personnels contractuels n'est acceptable ni pour les personnels dont les conditions d'emploi et de rémunération sont souvent très défavorables, ni pour les services publics. La FSU revendique un plan qui garantisse la titularisation rapide de toutes et tous les contractuel-les qui le souhaitent, prenant en compte les services effectués, suivant un calendrier et des modalités négociées adaptées à chaque secteur. Elle s'inquiète de la suppression annoncée de 2500 postes au projet de loi de finances 2024 qui va à rebours de ses revendications pour le système éducatif.

Afin de réaffirmer la place centrale de l'École dans la construction d'une humanité plus instruite, plus émancipée et plus heureuse, il faut en finir avec des décennies de transformations qui ont malmené les personnels et les élèves. Notre système éducatif est de plus en plus inégalitaire et n'assure plus la promesse d'avenir pour un nombre de plus en plus important de jeunes issus des milieux populaires. Mais la réalité dérange.

Certain.es parlementaires ont tenu des propos proprement scandaleux à l'égard de trois secrétaires nationales de syndicats de la FSU. La FSU est consternée par ce discrédit jeté sur la parole des organisations syndicales. En effet, la FSU, porteuse de la voix des personnels qui agissent au quotidien pour l'Ecole, s'implique dans le dialogue social pour apporter des améliorations au système éducatif et à la société dans son ensemble. Elle est foncièrement attachée à la qualité de ce dialogue social.